

Améliorer l'assistance technique ?

Ce dossier de l'IHP+ envisage les moyens de mieux les moyens d'obtenir une meilleure valeur de l'assistance technique de l'assistance technique, sur la base des études et des consultations de l'IHP+.

L'assistance technique représente une partie non négligeable de la coopération au développement prodiguée aux pays à revenu faible ou intermédiaire. L'assistance technique comprend les compétences techniques d'individus ou d'institutions dans un pays ou à l'étranger, ainsi que le personnel des institutions techniques. Il peut s'agir d'une « coopération Sud-Sud » prodiguée par des personnes et des institutions dans d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire. Elle peut être à court terme, à long terme, intermittente ou une combinaison de ces caractéristiques.

Le Partenariat international pour la santé (IHP+) encourage une coopération au développement efficace, qui est alignée sur les priorités et les stratégies nationales de santé, prêtée de manière efficace et bien coordonnée, et dont le but est de

renforcer les systèmes nationaux. Les principes de l'efficacité de la coopération au développement sont tout aussi pertinents pour l'assistance technique et la coopération Sud-Sud que pour le soutien financier. Garantir la coordination de l'assistance technique et élargir la coopération Sud-Sud sont deux des sept comportements que l'IHP+ recommande aux partenaires du développement pour améliorer la coopération¹.

Les études de l'IHP+ en 2014 montrent qu'il reste des obstacles pour garantir la coordination et l'efficacité de l'assistance technique². Il faut pour cela un travail conjoint des gouvernements et des partenaires pour assurer l'appropriation, éviter les doublons et coordonner le soutien. Le processus pourrait commencer avec un regard autocritique cherchant à déterminer si les dispositions de coordination existantes fonctionnent.

Voici quelques suggestions pour les différents partenaires de l'IHP+.

“ Nous devrions nous demander s'il s'agit bien de la « bonne » assistance technique, l'assistance technique dont le pays a besoin. Puis il nous faudrait examiner :

- ◇ les capacités nationales en premier lieu, puis les capacités régionales ;
- ◇ l'accompagnement, l'encadrement et le soutien entre pairs ;
- ◇ les modes d'assistance technique, comme les missions intermittentes, les conseils ponctuels au cas par cas
- ◇ le soutien Sud-Sud ou triangulaire.”

Cornelius Oepen,
European Commission

Pour les gouvernements et d'autres partenaires recherchant une assistance technique :

Identifier qu'est-ce que l'assistance technique est censée réaliser et la concevoir en conséquence. Les étapes peuvent être les suivantes :

- **Identifier et articuler les besoins en assistance technique à travers le secteur de la santé.** Le gouvernement pourrait :
 - ◇ Examiner la stratégie nationale de santé pour identifier les obstacles à la mise en œuvre que l'assistance technique devrait lever.
 - ◇ Tenir compte des besoins de capacité accrue dans le secteur public, le secteur privé à but lucratif ou non lucratif et la société civile.
 - ◇ préciser le rôle de l'assistance technique dans chaque cas ; renforcer-elle les capacités du personnel existant, développe-t-elle un nouveau système, ouvre-t-elle un accès permanent aux conseils, comble-t-elle des besoins ou est-ce une combinaison de ces activités ?
- **Déterminer comment le renforcement des capacités peut être réalisé et encadré :**
 - ◇ De qui faut-il renforcer les capacités ? Y a-t-il des homologues en poste ? Comment le personnel formé peut-il être fidélisé ? Si l'assistance technique comble un manque, quelle est la stratégie de sortie ?
 - ◇ Comment l'assistance technique s'intègre-t-elle dans le plan national de développement des ressources humaines ?
 - ◇ Quels systèmes et dispositions sont nécessaires pour soutenir les capacités ? Par exemple, comment un nouveau service technique

Voici quelques options pour prêter une assistance technique, notamment des approches plus novatrices que la prestation conventionnelle d'experts techniques à court ou long terme. Il peut être utile de combiner différentes approches :

- développer des institutions locales qui peuvent fournir une assistance technique et renforcer les capacités (par exemple au sein des universités) et élargir la pratique de l'assistance technique des individus en les mettant en rapport avec des institutions/conseillers internationaux ;
- organiser ou participer à un réseau de collaboration entre pays pour aborder un thème particulier (avec des rencontres par visioconférence) ;
- utiliser la technologie pour prodiguer un soutien de qualité, au moment où il est requis, comme l'accompagnement ou l'encadrement par téléphone, les visioconférences ou les courriels, avec des experts d'une institution locale ou d'un autre pays ;
- créer un groupe régional d'experts avec des mises à jour et des échanges réguliers des données d'expérience ;
- établir ou utiliser des mécanismes d'assistance technique avec assurance qualité tels qu'un centre de soutien technique.

s'inscrira-t-il dans la structure de l'organisation ? Comment les systèmes informatiques soutiendront-ils les fonctions ?

◇ Comment les progrès du renforcement des capacités seront-ils suivis ?

Pour les partenaires du développement qui financent ou assurent l'assistance technique :

- **Préciser les disponibilités.** Être transparent sur ce qui est proposé et sur les modalités d'accès à l'assistance technique, notamment si le soutien est disponible pour la coopération Sud-Sud (appelée coopération triangulaire quand elle fait appel à un parrain du Nord).
- **Associer les institutions bénéficiaires pour énoncer le rôle et les attentes de l'assistance technique**, y compris la définition du cadre de référence, des dispositions de travail et du processus d'examen des performances. Préciser quel renforcement des compétences est escompté, notamment les indicateurs de la performance à cet égard.
- **Faire participer l'institution bénéficiaire à la sélection des prestataires de l'assistance technique**, y compris le processus de présélection et d'entretien avec les individus ou les institutions qui assureront l'assistance technique.
- **Déterminer comment augmenter le plus possible l'appropriation de l'assistance technique**, de façon à augmenter les probabilités que le soutien ait un impact durable. Cela suppose de décider qui gère le travail quotidien de l'assistance technique, déterminer les exigences en matière d'établissement de rapports et les dispositions d'examen de la qualité et la performance de l'assistance technique ; dans l'idéal, la redevabilité doit être principalement axée sur l'institution bénéficiaire.

Responsabilité conjointe entre ceux qui demandent et assurent l'assistance technique :

- **Convenir des mécanismes de coordination et d'approbation**, notamment toute politique centrale et des directives. Cela pourrait aussi être inclus dans le pacte national.
- **Être transparent sur les demandes et les plans d'assistance technique**, et prendre conscience qu'il peut parfois y avoir de la concurrence entre les prestataires.
- **Envisager les meilleures approches et les meilleurs prestataires pour chaque besoin d'assistance technique** : cela peut comporter des méthodes novatrices et fondées sur la technologie (voir encadré ci-dessous pour des options).
- **Éviter les activités faisant double emploi** et ne pas « réinventer la roue », en établissant une institution ou un système pour garantir que les rapports et les analyses soient accessibles à tous.
- **Étudier la possibilité renforcer les capacités du bénéficiaire pour s'assurer par contrat les services de l'assistance technique.**

1 En 2012, les partenaires de l'IHP+ ont identifié sept domaines essentiels où les partenaires du développement doivent changer leur comportement, voir <http://www.internationalhealthpartnership.net/fr/a-propos-du-ihp/les-sept-comportements/>.

2 Les documents de l'IHP+ sur l'assistance technique peuvent être consultés ici.

Juin 2015



L'IHP+ est un groupe de partenaires qui travaillent pour l'amélioration de la coopération au développement dans le domaine de la santé.

www.internationalpartnership.net